

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 août 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

EST ABSENTE : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, la greffière.

13/08/287 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

RETRAIT :

7.3 Avis de motion – Règlement numéro 645 – Emprunt – Acquisition de divers équipements – Travaux publics

ADOPTÉE

13/08/288 PROCÈS-VERBAL -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2013.

ADOPTÉE

13/08/289 AUTORISATION DE PARTICIPATION - SOUPER ANNUEL 2013 DE L'AGAIP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 7 billets et la participation des membres du conseil au souper, 25^{ième} anniversaire, de l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot qui se tiendra le 13 septembre 2013 au Club de golf Atlantide;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 525 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

13/08/290 AUTORISATION DE PARTICIPATION - SOUPER DE VIANDES SAUVAGES ET SOIRÉE COUNTRY - MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 10 billets pour le souper de viandes sauvages et soirée country organisé pour la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 5 octobre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 250 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

13/08/291 AUTORISATION DE PARTICIPATION - OMNIUM DE GOLF DU MAIRE - VILLE DE VAUDREUIL-DORION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer à l'omnium de golf du Maire de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 2 octobre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

13/08/292 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot souhaite contribuer financièrement pour venir en aide à cette communauté;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot verse une somme de 5 000 \$ à la Ville de Lac-Mégantic pour lui venir en aide suite à la tragédie ferroviaire.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE**13/08/293 GRATUITÉ DE SALLE – ORGANISME « COMQUAT »**

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par l'organisme « COMQUAT » en vue d'un spectacle-bénéfice.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité de la salle Faust du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « COMQUAT » dans le cadre de leur spectacle-bénéfice qui se tiendra le 12 avril 2014.

ADOPTÉE**13/08/294 GRATUITÉ DE SALLE – ORGANISME « PARENT(S) D'ENFANT(S) HANDICAPÉ(S) AVEC DIFFICULTÉ(S) D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (P.E.H.D.A.A.) »****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité des salles St-Laurent I et II du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « Parent(s) d'Enfant(s) Handicapé(s) avec Difficulté(s) d'Adaptation ou d'Apprentissage (P.E.H.D.A.A.) » dans le cadre de leur fête d'Halloween qui se tiendra le 26 octobre 2013 de 18 h à 22 h.

ADOPTÉE

13/08/295 UNITÉS ADMINISTRATIVES – CHANGEMENT DE NOM**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REMPLACER le nom de l'unité administrative « Service d'inspection et d'aménagement du territoire » par le nom « Service de l'urbanisme et de l'environnement ».

DE REMPLACER le nom de l'unité administrative « Services récréatifs » par le nom « Service des loisirs ».

ADOPTÉE**13/08/296 AUTORISATION DE PARTICIPATION - COLLOQUE – TOURISME, VÉLO ET ROUTE VERTE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER madame Sandra Laberge, chargée de projet et monsieur Sébastien Carrière, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à participer au colloque « Tourisme, vélo et route verte » qui se tiendra le 24 octobre 2013 à Lévis.

D'AUTORISER à cette fin le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de transport, le tout sur présentation de factures

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-621-00-454.

ADOPTÉE**13/08/297 EMBAUCHE – OPÉRATEUR – USINES – MONSIEUR ALEXANDRE TURCOTTE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Turcotte au poste d' « opérateur aux usines » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 17 juin 2013.

ADOPTÉE

13/08/298 EMBAUCHE - OPÉRATEUR - USINES - MONSIEUR MICHAEL LAVERTU BEAUREGARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Michael Lavertu Beauregard au poste d'« opérateur aux usines » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 15 juillet 2013.

ADOPTÉE

13/08/299 EMBAUCHE - AGENT DE BUREAU - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - MADAME LINDA MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Linda Martin au poste d'« agent de bureau » à la bibliothèque Guy-Godin, avec le statut de « salarié en période d'essai », pour une période de 4 mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 29 juillet 2013.

ADOPTÉE

13/08/300 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JUILLET 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 juillet 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 905 298,32 \$.

ADOPTÉE

13/08/301 APPEL D'OFFRES - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS VERTS - 2014-2015 ET 2016 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2017 ET 2018

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à procéder à un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et résidus verts conjointement avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion pour les années 2014, 2015 et 2016 ainsi que pour les années 2017 et 2018 sur une base optionnelle.

QUE la Ville de L'Île-Perrot assure le soutien administratif de cet appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (S.É.A.O.).

QUE la MRC soit informée de l'existence de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

13/08/302 RÉCLAMATION – RÉGLEMENT POUR DOMMAGES – COLLISION AVEC UN POTEAU DE MÉTAL – DOSSIER 62256974 – MEHTA ENGELINA ET VIEGAS PATRICK

CONSIDÉRANT la réclamation de la compagnie d'assurances générales La Personnelle représentant MEHTA Angelina et VIEGAS Patrick, pour des dommages à un véhicule suite à une collision avec un poteau de métal servant de borne pour les travaux de déneigement du stationnement municipal situé au 120 boulevard Perrot en date du 22 février 2013.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 2 244,99 \$, incluant une franchise de 250 \$ et ce, sans admission de responsabilité.

D'AUTORISER la trésorière à émettre deux chèques comme suit :

No.	NOM	ADRESSE	MONTANT
1	La Personnelle Compagnie d'assurance générale Inc.	6300, boul. de la Rive-Sud Lévis (Québec) G6V 6P9	1 994,99 \$
2	MEHTA Angelina VIEGAS Patrick	235, avenue du Parc L'Île-Perrot (Québec) J7V 9Z5	250,00 \$

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

13/08/303 CONVENTION - EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque intervenue entre le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. et la Ville de L'Île-Perrot en février 2002 et le renouvellement en 2008;

CONSIDÉRANT que ladite convention viendra à échéance le 31 décembre 2013 et qu'il y a lieu de la renouveler;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE RENOUVELER la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque municipale pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville la convention en conséquence.

ADOPTÉE

13/08/304 ENTENTE – RÉCIPROCITÉ DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ÎLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot une entente avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de Pincourt relativement à la réciprocité des services des bibliothèques de l'île.

ADOPTÉE

13/08/305 MANDAT – AIRCLIMAT C.R. INC. – REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER l'entreprise « Airclimat C.R. Inc. » sise au 3090, Place des Vents, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0, pour le remplacement de l'unité de climatisation au service de sécurité incendie au coût de 5 700 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 25 juin 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 268,58 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 22-220-05-300.

ADOPTÉE

13/08/306 PIIA – ZONE C-34 – 325, GRAND BOULEVARD (CALME SPA) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-34 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce sis au 325 Grand Boulevard (Calme Spa) et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 8 juillet 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT l'article 7.1.7 du règlement de zonage 580 : « Une enseigne doit être conçue de façon sécuritaire avec une structure permanente; chacune de ses parties doit être solidement fixée »;

CONSIDÉRANT que pour respecter cet article le requérant doit :

- Retirer le boîtier lumineux existant avant l'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent;

CONSIDÉRANT l'objectif : « Assurer l'intégration des enseignes au caractère souhaité du secteur en favorisant une bonne intégration au bâtiment, une conception de qualité et une construction esthétique faite de matériaux durables » visé par le règlement 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que pour respecter cet objectif le requérant doit :

- Revoir la forme de l'auvent pour qu'elle soit de forme triangulaire
- Centrer le lettrage de l'auvent avec la fenestration du côté gauche de la façade

CONSIDÉRANT que les autres critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour l'enseigne du commerce Calme Spa sis au 325, Grand Boulevard sous réserve de la condition suivante :

QUE le requérant :

- Revoit la forme de l'auvent pour qu'elle soit de forme triangulaire.
- Centre le lettrage de l'auvent avec la fenestration du côté gauche de la façade.

ADOPTÉE

13/08/307 PIIA – ZONE C-37 – 107, BOULEVARD PERROT (LAUZON CHASSE ET PÊCHE) – ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce sis au 107 boulevard Perrot (Chasse et Pêche Lauzon) et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 8 juillet 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'objectif et l'ensemble des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour l'enseigne du commerce Lauzon Chasse et Pêche sis au 107, boulevard Perrot.

ADOPTÉE

13/08/308 ACTIF MOBILIER – DÉBITMÈTRE PORTATIF – USINE DE FILTRATION – ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACHETER de l'entreprise « Avensys » sise au 400, boulevard Montpellier, Saint-Laurent, Québec, H4N 2G7, un débitmètre portatif à l'usage de l'usine de filtration au coût de 6 100 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 15 juillet 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 708,48 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-412-00-640.

ADOPTÉE

13/08/309 MANDAT – METROCOM CANADA – TEST DE COMMUNICATION POUR UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE – USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « Metrocom Canada » sise au 7945, boul. Henri-Bourassa Ouest, St-Laurent, Québec, H4S 1P7, pour un projet visant des tests de couverture radio pour le réseau de télémétrie aux stations de pompage de la Ville au coût de 5 565 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 21 mai 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 120,11 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 45 à 20 h 10.

13/08/310 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE